

Document d'information

LA CONTRIBUTION DU CANADA AUX MESURES D'ÉTABLISSEMENT DE LA CONFIANCE DANS LE DOMAINE DE LA NAVIGATION MARITIME AU MOYEN-ORIENT

LE PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT : APERÇU HISTORIQUE

Lancé en octobre 1991, à Madrid, sous le coparrainage des États-Unis et de l'ancienne Union soviétique, le Processus de paix au Moyen-Orient est un effort international majeur visant à résoudre le conflit qui persiste depuis longtemps entre Israël et ses voisins arabes. Ce processus comprend deux volets : des négociations bilatérales directes entre Israël et ses voisins - Jordanie, Syrie, Liban - et les Palestiniens, et des négociations multilatérales impliquant plus de 40 pays régionaux et extra-régionaux siégeant à cinq groupes de travail.

Le Canada participe activement à la phase multilatérale du Processus de paix lancé à Moscou, en janvier 1992. En plus de présider le Groupe de travail sur les réfugiés, le Canada participe aux quatre autres groupes de travail - Contrôle des armements et sécurité régionale, Développement économique, Ressources hydrauliques et Environnement - et siège également au sein du Comité de direction multilatéral qui supervise le travail des cinq groupes et planifie la tenue des prochaines réunions.

Le but de ces discussions est de servir de complément aux négociations bilatérales en se concentrant sur des problèmes régionaux et en prenant des mesures concertées pour les résoudre.

MESURES D'ÉTABLISSEMENT DE LA CONFIANCE : LA CONTRIBUTION CANADIENNE

Reconnaissant la contribution constante du Canada au maintien de la paix dans la région, sa participation active au sein du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale et son expertise en matière navale et de garde côtière, le Groupe a demandé au Canada de diriger l'examen de l'applicabilité des mesures d'établissement de la confiance dans le domaine de la navigation maritime au Moyen-Orient.

Les mesures d'établissement de la confiance étaient considérées comme un domaine prometteur parce que, de tous les aspects de la rivalité militaire au Moyen-Orient, le secteur maritime est généralement perçu comme le moins litigieux. Parce qu'il n'y a que très peu de disputes à caractère purement naval au Moyen-Orient, on a cru qu'il serait sans doute plus facile de prendre des mesures concrètes dans le domaine maritime dès le début du processus.